



Travaux sur le bien propre d'un concubin

Par **IbB12**, le **29/11/2023** à **20:40**

Bonjour,

Moi et mon concubin vivons ensemble, dans la maison dont il est l'unique propriétaire. Nous avons prévu de faire des travaux (à ma charge) e j'ai contacté ma banque pour un prêt travaux. La banque me l'a accordé, mais exige que mon compagnon soit co-emprunteur, ce que nous ne voulons pas. Ont-ils le droit ? Est-ce une obligation ? Puis-je le contester ?

Ensuite, nous avons prévu que mon concubin signe chez son notaire une reconnaissance de dette, si un jour nous sommes amenés à nous séparer. Mais est-ce la meilleure solution ? Ne serait-ce pas plus simple que je prenne part dans la propriété de la maison ? Si oui, comment faire ?

Merci

Par **Visiteur**, le **29/11/2023** à **21:41**

Bonjour,

La banque pose ses conditions et vous devez les accepter pour avoir le prêt. Sinon demandez à une autre banque ou changez de projet.

Prendre une part de propriété dans le bien nécessite un acte notarié, et soit acheter cette part soit que votre concubin vous en fasse donation avec une taxation à 60%

Donc : Non ce n'est pas le plus simple,

Faites une reconnaissance de dettes ou encore un prêt. Le mieux c'est de le faire acter par un notaire pour bien protéger votre avenir.